

ASSEMBLEE NATIONALE

13 janvier 2006

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 226

présenté par
M. Hamel

ARTICLE 4 *septies*

Dans l'alinéa 13 de cet article, substituer au mot :

« devenus »,

le mot :

« rendus ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.